

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 184 publiée le 30 juin 2009

Monseigneur Caffarra, Cardinal de Bologne, restaure la Communion sur les lèvres dans sa Cathédrale

Il y a vingt ans, le premier dimanche de l'Avent de 1989, entrant en vigueur une décision de la Conférence épiscopale italienne autorisant, avec l'approbation du Saint-Siège, la distribution de la Sainte Communion dans la main. Il y a quelques semaines, le 27 avril 2009, le Cardinal-Archevêque de Bologne décidait, face aux graves abus constatés en ce domaine, que dans la Cathédrale Saint-Pierre comme dans la Basilique Saint-Pétrone et le Sanctuaire Notre-Dame de Saint-Luc, la Communion soit désormais donnée aux fidèles seulement sur les lèvres. Voici les éléments du dossier :

DISPOSITIONS SUR LA DISTRIBUTION DE LA COMMUNION EUCHARISTIQUE

Depuis les origines, l'Église Apostolique a exprimé la conviction de foi que les disciples se rencontrent autour de la Résurrection, et en fassent l'expérience le premier jour après le samedi en écoutant la Parole de Dieu et son explication, et en partageant le Pain Eucharistique (cfr . Le 24, 13-35; Al 20, 7-12) . Saint Justin dans son Apologie au n.67 témoigne du développement ultérieur de cette pratique.

La prédication des Apôtres, de plus, illustre aux fidèles la grandeur du Sacrement de l'Autel et les dispositions intérieures nécessaires pour pouvoir participer ...

[...]

Il est justement du devoir de l'apôtre d'exhorter souvent les chrétiens pour qu'ils puissent recevoir dignement le Corps du Christ [...] à l'image de Celui qui est donné dans le Saint-Sacrement.

La piété et la vénération intérieure avec lesquelles les fidèles doivent s'approcher de l'Eucharistie se manifeste aussi extérieurement dans la manière dont ils reçoivent le Pain Consacré.

La catéchèse des pasteurs ne manque pas d'affirmer jusqu'à la manière de laquelle on peut s'approcher de l'Eucharistie pour éviter le plus possible que le T.S. Sacrement y soit traité avec superficialité ou maladresse, de façon irrévérente, ou pire encore, sacrilège.

Nous devons prendre acte que trop souvent se sont répétés des cas de profanation de l'Eucharistie en profitant de la possibilité de recueillir le Pain Consacré dans la paume de la main, surtout, mais pas seulement, à l'occasion des grandes célébrations ou dans les grandes églises, objets de passage de nombreux fidèles. Pour ces motifs, il est bien de veiller au moment de la Sainte Communion à l'observance des normes communes bien connues de tous.

Que la distribution de l'Eucharistie soit faite en premier lieu par les ministres ordonnés (prêtre et diacre); seulement en leur absence par les ministres institués pour cela (acolytes). Seuls dans des cas vraiment exceptionnels on recourra à d'autres ministres institués (lecteurs), aux religieuses ou aux fidèles bien préparés.

Durant la Communion, les assistants du ministre autant qu'il est possible veilleront que chaque fidèle consomme le Pain Consacré immédiatement après l'avoir reçu, devant le ministre, et que pour aucun motif Il ne soit emporté , ou posé nulle part, ou ne tombe par terre et ne vienne piétiné.

L'Eucharistie est en fait le bien le plus précieux que l'Église garde, présence vivante du Seigneur ressuscité; tous les fidèles doivent se sentir appelés à faire tous les efforts pour que cette présence soit honorée avant tout dans notre vie et dans les signes extérieurs d'adoration.

Dans tous les cas, étant donné la fréquence avec laquelle sont signalés des cas de comportements irrévérencieux dans l'acte de recevoir l'Eucharistie, nous disposons qu'à compter d'aujourd'hui dans l'église métropolitaine de S. Pietro, dans la basilique de S. Petronio et dans le sanctuaire de la B.V. de San Luca à Bologne les fidèles recevront le Pain Consacré uniquement des mains d'un ministre directement sur les lèvres.

Nous recommandons ensuite à tous les prêtres de rappeler à leurs fidèles la nécessité d'être en état de grâce pour recevoir l'Eucharistie et le grand respect dû au Sacrement de l'Autel: par la catéchèse, la prédication, la célébration attentive et amoureuse des Saints Mystères,

apprenant aux fidèles à adorer le Dieu fait homme dans l'attente de la vie éternelle, et avec la participation soigneuse de tous, jusque dans les gestes, à la Cène du Seigneur.

Nous exhortons enfin les fidèles à faire un effort pour que l'Eucharistie , source et sommet de toute la vie chrétienne, soit toujours plus aimée et vénérée, reconnaissant en Elle la présence même du Fils de Dieu au milieu de nous.

Bologne, le 27 avril 2009.

+Carlo Card. Caffarra Archevêque

Lettre d'explication du Provicaire Général de l'Archevêché de Bologne aux prêtres diocésains

Chers Confrères,

Peut-être vous êtes-vous déjà trouvés mal à l'aise face à des fidèles manifestant une légèreté évidente au moment de recevoir l'Hostie consacrée dans la main ?

Dernièrement, il me semble que plus d'un curé a jugé utile de rappeler publiquement comment il convenait de recevoir la Communion sur la main, face à des personnes - des jeunes mais pas seulement - qui emportaient l'Hostie dans la main sans communier devant le prêtre comme le prescrit la règle.

Tout ceci sans parler de ce qui est arrivé, de ce qui arrive ou de ce qui peut arriver par la suite ! La possibilité qui a été accordée aux fidèles de recevoir l'Hostie consacrée dans la main peut, de fait, engendrer de "graves abus" parce qu'il y a ceux "qui emportent les Saintes Espèces pour les garder comme "souvenir", ceux "qui les vendent" ou, pire encore, "ceux qui les emportent pour les profaner lors de rites sataniques". Même s'il s'agit de cas sporadiques, ceux-ci sont bel et bien survenus ! (cf. ce qu'écrit le Secrétaire de la Congrégation pour le Culte Divin, Mgr Ranjith, dans la préface au livre consacré par Mgr Schneider à la Sainte Communion)

Ces raisons ont conduit le Cardinal-Archevêque à émettre le décret établissant que, dans la Cathédrale Saint-Pierre et les basiliques Saint Pétrone et Saint Luc, la communion soit désormais distribuée aux fidèles exclusivement sur les lèvres. Dans ces églises, en effet, l'assemblée est toujours très disparate et difficilement contrôlable et le célébrant a malheureusement dû intervenir à plusieurs reprises pour éviter le sacrilège.

Dans les paroisses, les fidèles sont pour la plupart connus du curé qui peut ainsi être plus assuré de leur capacité à recevoir la communion dans la main avec le respect dû et se contenter de temps en temps de rappels opportuns, pour inviter continuellement l'assemblée à participer à la liturgie d'une manière active et consciente.

La publication de ce décret doit en tout cas nous faire réfléchir, en tant que prêtres à qui a été conféré le pouvoir de consacrer et de conserver le sacrement de l'Eucharistie, pour garantir et promouvoir une attitude révérencieuse envers les Saintes Espèces qui ne doit pas se relâcher pour sombrer dans une absence de recueillement ou un esprit de distraction et de superficialité. L'apôtre Paul dans la Lettre aux Corinthiens (11, 29) a des mots très durs à cet égard : "Celui qui mange et boit sans discerner le Corps du Seigneur, mange et boit son propre jugement". Employons-nous, bien au contraire, à ce que la communion au Corps du Christ soit pour les ministres que nous sommes comme pour les fidèles, une vraie bénédiction.

En vous souhaitant à tous un intense cheminement pascal, je vous adresse mes saluts fraternels.

Mgr Gabriele Cavina

Vicaire Général de l'Archevêché de Bologne

Réflexions de PAIX LITURGIQUE

1 - L'auteur de cette décision n'est pas n'importe qui : il s'agit de Mgr Charles Caffarra, Cardinal-Archevêque de Bologne, c'est-à-dire l'une des plus hautes autorités de l'Église catholique d'Italie et sa décision s'applique dans l'une des plus grandes métropoles de la péninsule, siège d'un grand nombre d'universités catholiques et profanes, et non pas dans une petite localité de campagne.

2 - Son décret n'est pas celui d'un original, qui seul contre tous, prendrait une décision étrangère à la volonté du temps : non, en prenant cette décision le

cardinal Caffarra, suit clairement les souhaits exprimés par le saint-Père qui, nous le voyons maintenant partout, à Paris ou à Rome, insiste lors de chacune de ses cérémonies sur l'importance de distribuer pieusement la sainte Eucharistie sur les lèvres des fidèles.

3 - Prions afin que cette décision conduise les clercs et les fidèles à mieux saisir et mieux apprécier un rite millénaire qui, plus que beaucoup d'autres, nous amène à réfléchir sur la piété et le respect que nous devons avoir envers Notre-Seigneur présent réellement dans l'Eucharistie.

Vous pouvez visionner la vidéo sur ces nouvelles dispositions en cliquant [ici](#)